

# LES PAYSAGES, LA FORÊT ET L'ARBRE

## Des forêts peu nombreuses mais une répartition homogène des boisements

Avec 226 000 ha, les forêts couvrent 18,2% de la superficie régionale ; c'est relativement peu comparé au pourcentage national de 28,5 %. Mais ce chiffre illustre mal la perception que l'on peut en avoir sur le territoire haut-normand où les horizons boisés dessinent la majeure partie des paysages. Les grandes forêts de plusieurs milliers d'hectares, comme il en existe dans les régions voisines d'Ile-de-France ou de Picardie, sont courantes. Les forêts et boisements plus modestes, de quelques centaines d'hectares, sont également fréquents, dispersés dans le territoire, s'accrochant aux coteaux des vallées, couvrant les plateaux de bocage ou ponctuant les grandes cultures de bosquets. Pour cette raison, peu de paysages hauts-normands en sont tout à fait exempts.

Ailleurs, les boisements se concentrent sur les coteaux des vallées ou dans les linéaires de haies bocagères.

La forêt de Haute-Normandie est feuillue à 85%, composée de hêtres, de chênes, et beaucoup plus rarement de châtaigniers. Les résineux (principalement du pin sylvestre) sont ponctuels, liés à des replantations récentes : on en trouve dans la forêt de Bord-Louviers au sud d'Elbeuf ou sur certaines parcelles de la forêt de Brotonne.

La forêt régionale appartient à 75% à des propriétaires privés. Dans l'Eure, la forêt privée domine largement (85% de la superficie), alors qu'en Seine-Maritime, la proportion de forêt publique dépasse 45%. C'est la vallée de la Seine qui regroupe la majorité des grandes forêts publiques : Forêt de Brotonne, forêt de Roumare, forêt de Rouvray et forêt de Bord-Louviers. La Seine-Maritime compte aussi les forêts d'Eu et d'Eawy dans le domaine national. L'Eure ne possède que deux massifs publics au sud : la forêt de Breteuil et la forêt de Montfort.

Certains secteurs se démarquent toutefois par une plus grande densité forestière :

**La vallée de la Seine** où se concentrent les grandes forêts de Brotonne (7 200 ha), de Roumare (4 000 ha), de la Londe Rouvray (5 100 ha) et de Bord-Louviers (4 560 ha), auxquelles s'ajoutent les très nombreux boisements privés des coteaux de la vallée,

**Le pays de Lyons et la forêt d'Eawy**, regroupant deux des plus grands massifs forestiers de la Haute-Normandie (10 700 ha et 6 550 ha),

**Le petit Caux**, dont les plateaux accueillent les trois massifs de la forêt d'Eu (9 300 ha),

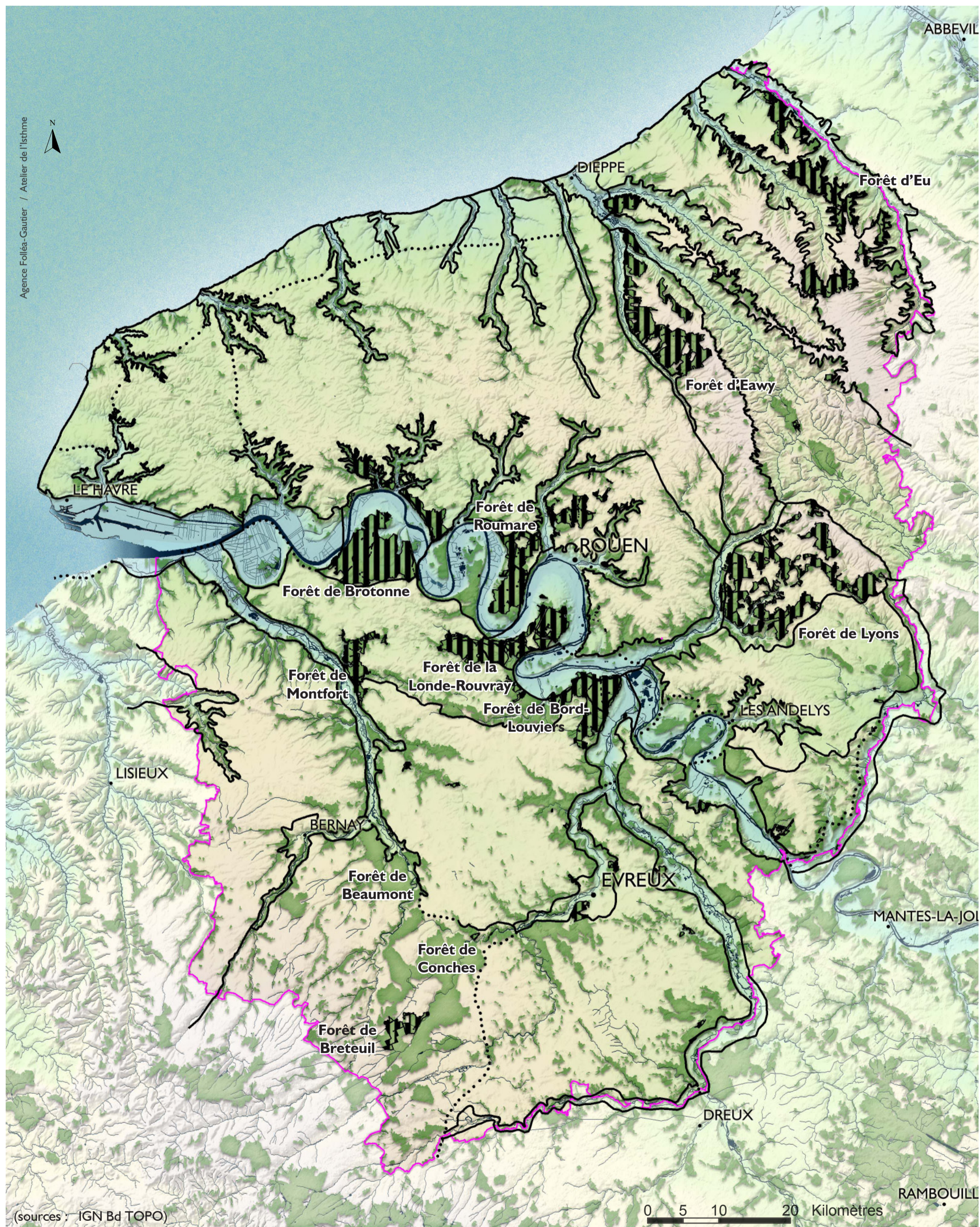
**Le pays d'Ouche**, où les forêts de Conches, de Breteuil et de Beaumont couvrent une très grande partie du territoire.



*Forêt de chênes du pays d'Ouche.*



# CARTE DES FORÊTS



## DIFFÉRENTS STATUTS DES FORÊTS



Forêts publiques



Forêts privées



## I - Une forêt réduite par des milliers d'années de défrichement

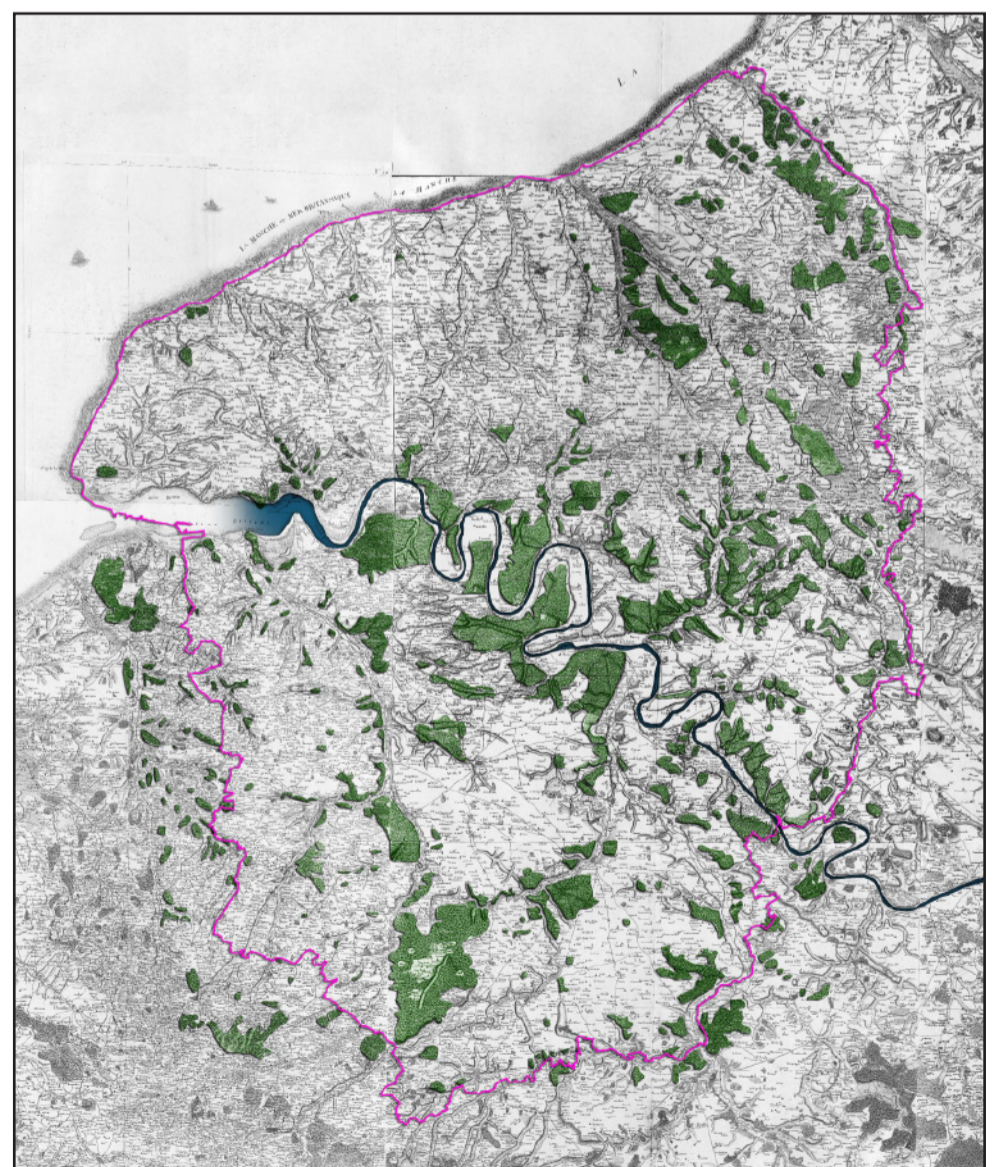
La forêt que nous connaissons aujourd'hui est le résultat de lointaines périodes de défrichements, irrégulières au cours de l'histoire. Les premières dateraient du Néolithique dans certains secteurs, notamment le plateau de Saint-André ; mais globalement, à la veille de l'occupation romaine, la forêt gauloise couvre encore de nombreux plateaux hauts-normands ; les défrichements se limitent à des petites clairières, autour des villages ou dans les vallées cultivées. L'époque romaine et le développement des villes et des routes accélèrent la déforestation. Au Moyen-Âge, les campagnes de défrichement vont alterner avec les périodes de reconquête forestière en fonction des années de guerre ou de paix. L'installation de nombreuses abbayes aux 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> siècles favorise le développement des terres de cultures et l'assèchement des marais. Les forêts et les boisements reculent d'autant plus que la population augmente et qu'elle se « sert » abondamment dans les bois, pour le chauffage comme pour la construction, moyennant une faible redevance au seigneur à qui appartient le domaine.

Au 18<sup>e</sup> siècle les cartes de Cassini montrent des surfaces forestières sensiblement équivalentes à celles d'aujourd'hui. Sur les trois derniers siècles, les défrichements se concentrent dans le pourtour des vallées, notamment pour les besoins en énergie des industries : verreries, forges et tuileries sont de grandes consommatrices de charbon de bois.

Les grands massifs forestiers publics ont été le fruit d'une politique d'envergure : au début du 19<sup>e</sup> siècle, les forêts de chênes et de charmes appartenant à l'Etat sont dans un état critique ; trop de coupes successives empêchent la régénération naturelle des arbres. L'administration forestière entreprend de grands travaux de replantations, notamment dans les forêts de Lyons et d'Eawy, en privilégiant le hêtre qui pousse rapidement, produit de belles futaies et assure l'approvisionnement pour la construction des navires.

Cette politique forestière volontariste va avoir des conséquences paysagères fortes également hors forêt : profitant des nombreuses pépinières nécessaires pour la replantation des forêts en hêtres, les cauchois ont peu à peu remplacé les traditionnels alignements mélangés de chênes et d'ormes sur les « fossés » de leurs clos-masures. Les rangées régulières et serrées de hêtres observables aujourd'hui proviennent de cette aubaine.

Au cours du 20<sup>e</sup> siècle, les surfaces boisées ont à nouveau augmenté en Haute-Normandie. L'abandon du pâturage sur les coteaux ainsi que l'arrachage des vergers sur les parcelles trop pentues pour être mécanisables, ont provoqué un reboisement spontané et progressif. Les vallées, autrefois en liaison avec les plateaux, sont aujourd'hui isolées, cadrées par des lignes relativement continues de boisements.



Forêts repérées sur la Carte de Cassini (18<sup>e</sup> siècle).



## 2 - Des forêts liées aux villes, qui dessinent un cadre urbain et offrent des usages de loisirs

---

Rouen, bien qu'au contact de la Seine, bénéficie d'un contexte forestier remarquable : les forêts domaniales de la Londe, du Rouvray, et de Roumare ainsi que la forêt Verte composent les horizons proches de la ville. Cette situation périurbaine et le caractère public de ces forêts leur donnent une vocation de loisirs qui s'ajoutent à celle de la production.

Autour d'Evreux, les forêts sont moins vastes, mais la proximité de la forêt domaniale d'Evreux, confère un cadre boisé appréciable pour les habitants ainsi qu'un immense espace de détente et de loisirs qui pénètre au coeur de la ville.

Louviers et Val-de-Reuil, par leur proximité à la forêt de Bord-Louviers, profitent de cet espace naturel dominant la ville et la vallée de la Seine.

Les autres grandes forêts publiques, plus distantes des grandes villes n'en sont pas moins des espaces de loisirs attractifs : la forêt de Lyons comme celles d'Eawy, d'Arques et d'Eu, pour les plus importantes, accueillent de très nombreux promeneurs,

vététistes ou cavaliers, durant le week-end ou les vacances. Avec leurs nombreuses allées forestières, ces forêts sont souvent bien équipées, proposant des petits parcs de stationnements aux entrées des massifs avec une signalétique sobre pour identifier des itinéraires d'excursions.



*Bois de l'Épinay à Forges-les-Eaux, un bois aménagé et accessible au public.*

## 3 - Le bocage et les clos-masures, la forêt linéaire des espaces agricoles

---

Outre les bois et les forêts, il existe d'autres structures végétales qui enrichissent les paysages hauts-normands. Il s'agit principalement du bocage et des alignements d'arbres délimitant les clos-masures. On estime à près de 16 000 km le linéaire de boisements (Source: CRPF Normandie). S'y regroupent, non seulement les haies entourant les parcelles, mais aussi les petits bois, les vergers, les arbres isolés, les ripisylves ou encore les alignements d'arbres qui participent à la diversité du bocage et des paysages.

En Haute-Normandie, le bocage se situe essentiellement dans le pays de Bray et dans le Lieuvin, aux confins du pays d'Auge. Les haies et les arbres isolés y dessinent soigneusement le paysage, accompagnant les talus, les chemins, les bâtiments et les limites de propriétés.

Il a fallu leur raréfaction drastique au cours des dernières décennies, avec les remembrements et les retournements de prairies, pour que leurs valeurs multiples soient remises en évidence et que des actions de préservation et de replantations soient engagées. Les haies et structures bocagères rendent en effet de nombreux services : protections des cultures contre le vent, enclos et ombrage pour les animaux, protection des sols contre l'érosion, refuge pour

la petite faune, les gibiers et pour la biodiversité en général. Elles servaient autrefois de réserve pour le bois de chauffage ou pour la production de fruits de campagne. Aujourd'hui des filières de bois/énergie ou de bois raméal fragmenté (BRF) se développent avec le renouveau des poêles à bois et le recours à des pratiques culturelles plus écologiques.

Contrairement à ce que l'on pourrait croire, l'histoire du bocage normand n'est pas très ancienne : c'est au 19<sup>e</sup> siècle, avec la venue du chemin de fer, que les normands ont développé la filière bovine pour approvisionner les marchés parisiens en laitage et en viande. Les terres labourées furent remises en herbe et encloses dans un réseau de haies. Le maillage ainsi constitué s'accompagnait d'un réseau dense de chemins, souvent creux, irriguant tout l'espace rural pour relier les fermes, hameaux et villages.

Le déclin du bocage en Haute-Normandie a débuté vers le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Depuis une cinquantaine d'années, la mécanisation de l'agriculture, l'agrandissement des exploitations, la baisse drastique de la main d'oeuvre, la diminution du cheptel au profit des cultures, l'inadaptation des haies aux pratiques culturelles modernes ont accéléré la raréfaction de la haie dans le paysage rural.



Dans le pays de Caux, l'organisation du territoire s'est constitué autour des clos-masures. Ces parcelles de quelques hectares regroupent le centre d'exploitation agricole, la maison d'habitation et quelques prairies et vergers. L'ensemble s'entoure d'un talus, appelé «fossé», planté d'arbres de hautes tiges très proches les uns des autres, masquant l'intérieur de l'enclos. Par leurs dimensions monumentales, les alignements d'arbres sont perceptibles de très loin sur le plateau cauchois. Avec la discrétion qu'ils garantissent pour le bâti, ainsi invisible, ils donnent l'impression de bosquets. La remarque de Toustain de Frontebosc en 1761 reste ainsi toujours valable aujourd'hui : *«Tous les étrangers qui viennent en pays de Caux trouvent qu'il ressemble à un jardin par ses plantations. (...) Toutes les fermes y sont encloses de hayes, ou de fossés élevés plantés d'arbres, de façon que nos hameaux paroissent à l'œil autant de bouquets d'arbres.»*

Si les essences sont aujourd'hui principalement des hêtres, elles furent beaucoup plus variées avant le 19e siècle comme nous l'avons vu plus haut.

Aussi remarquables soient-ils, ces alignements d'arbres ont tendance à disparaître par le non remplacement des arbres vieillissants, par l'agrandissement des bâtiments d'exploitation, par la reconversion des clos-masures en multiples parcelles bâties ou par leur manque d'entretien. Véritables patrimoines vivants et uniques en leur genre, ils méritent d'être répertoriés et sauvegardés pour les inclure, entre autre dans les documents d'urbanisme.



*Alignement de hêtres autour d'un clos-masure près de Yerville.*



*Pré-verger à l'abri d'un clos-masure.*



*Quadrilatère complet d'un clos-masure dans le pays de Caux.*



## 4 - Les forêts des coteaux, des corridors écologiques pas toujours gérés, qui sillonnent le territoire

---

En dehors des grands massifs forestiers, les forêts restent souvent résiduelles, occupant les terres les moins fertiles ou les moins faciles à travailler. C'est le cas de tous les boisements qui occupent les coteaux des vallées.

En quelques décennies, l'abandon des pratiques agricoles sur les pentes (vignobles, vergers et pâturages) a favorisé le reboisement des coteaux, faisant disparaître peu à peu les espaces ouverts. La végétation, d'abord arbustive puis arborée, reconquiert l'ensemble des pentes, au détriment des plantes rares qui s'y développaient (un espace ouvert pâturé est plus riche en biodiversité qu'un espace boisé). Cette perte de biodiversité marque aussi un appauvrissement des paysages, uniformisés par les boisements qui, par ailleurs tendent à supprimer les vues.

Essentiellement disposés sur des parcelles privées, ces boisements spontanés sont peu gérés et offrent rarement la possibilité de s'y promener. Depuis sa création en 1992, le Conservatoire des sites naturels de Haute-Normandie a heureusement permis de mettre en gestion près de 600 hectares de coteaux, avec des actions de restauration des milieux ouverts.

Pour autant, ces lignes boisées forment aussi de véritables continuités écologiques, support d'une trame verte, accompagnant la trame bleue des rivières. Ainsi peut-on relier sur plus de 80 km, sans coupure notable, la forêt de Conches à l'estuaire de la Seine en suivant les coteaux boisés de la vallée de la Risle. Ces lignes boisées forment une «armature verte» pour la région où l'exploitation intensive des plateaux agricoles a bien souvent effacé les espaces de continuités, les ponctuations végétales, refuges de la biodiversité.



*Boisements continus des coteaux de la vallée de l'Eure, depuis Heudreville.*



*Coteau de la boutonnière du pays de Bray. Les boisements reconquièrent peu à peu les pentes les plus raides : un processus lié à l'abandon du pastoralisme.*